

***Collège Jules Ferry***  
***2 rue Jules Ferry***  
***73000 Chambéry***

---

*Tél. : 04 79 33 46 27*

---

***MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE***  
***VOYAGE SCOLAIRE A DESTINATION DE***  
***LONDRES ET ENVIRONS MARS 2019***

---

***Règlement de la consultation***

*MAPA Voyage Angleterre Londres 2019*

*Collège Jules Ferry*

*2 rue Jules Ferry*

*73000 Chambéry*

## **A- IDENTIFIANTS**

### **1- Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché :**

**Collège Jules Ferry**

**2 rue Jules Ferry**

**73000 Chambéry**

**Tél. : 04 79 33 46 27**

**Mail : [intendance.0731042L@ac-grenoble.fr](mailto:intendance.0731042L@ac-grenoble.fr)**

**Personne responsable du marché :**

**Madame PICARD Cécile, principale du collège**

**Personne chargée du suivi de la procédure :**

**Véronique Roux, adjointe-gestionnaire du collège**

### **2- Candidat – le titulaire (à renseigner par le candidat)**

Nom et prénom : .....

Agissant pour son propre compte  pour le compte de la société

Adresse du siège social : .....

Téléphone : .....

Compte à créditer : IBAN .....

BIC .....

## **B- REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CCP DU MARCHE**

### **Article 1 : présentation de l'offre**

#### **1- Objet**

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un marché à procédure adaptée en vue de réaliser un voyage scolaire à destination de l'Angleterre.

Il vise à sélectionner un prestataire pour l'ensemble du lot, présentant une capacité suffisante pour couvrir les différents besoins appartenant à cette catégorie de dépenses.

Un voyage scolaire peut comprendre plusieurs types de prestations : du transport de personnes, de l'hébergement, des activités culturelles voire sportives, à portée éducative.

## 2- Programme pédagogique à titre indicatif/prévisionnel

Voyage en Angleterre : séjour à Londres du dimanche 24 mars au vendredi 29 mars 2019

Départ le dimanche en fin de journée / retour le vendredi dans la matinée

Planning prévisionnel	REPAS		
	MATIN	MIDI	SOIR
Dimanche 24 mars 2019 Départ en fin de journée. Transport de nuit en bus. Route vers Calais.			Prévu par les élèves
Lundi 25 mars Eurotunnel en tout début de matinée. Route vers Londres. Relève de la garde à 11 heures. Visite du quartier de Westminster. Visite de l'Imperial war museum. Arrivée dans les familles en début de soirée.	Pub	Prévu par les élèves	Famille d'accueil
Mardi 26 mars Visite guidée Shakespeare Globe. Découverte de Covent Garden. Retour dans les familles en début de soirée.	Famille d'accueil	Famille d'accueil	Famille d'accueil
Mercredi 27 mars Visite Victoria and Albert museum Comédie musicale « Lion King » Retour dans les familles en début de soirée.	Famille d'accueil	Famille d'accueil	Famille d'accueil
Jeudi 28 mars Visite Tate Modern Visite Leeds Castle Retour vers la France Eurotunnel dans la soirée	Famille d'accueil	Famille d'accueil	Fish and chips au pub
Vendredi 29 mars Arrivée dans la matinée à Chambéry	Prévu par les élèves		

Programme détaillé à présenter pour une réalisation du 24 au 29 mars 2019 (dates provisoires).

Nombre de nuits sur place : 3

Effectif : 55 élèves et 4 accompagnateurs

Mode de transport : **autocar au moins 63 places**

Type d'hébergement : impérativement en familles d'accueil

*MAPA Voyage Angleterre Londres 2019*

*Collège Jules Ferry*

*2 rue Jules Ferry*

*73000 Chambéry*

## **Accueil en familles sur Londres :**

Les élèves sont accueillis dans les familles anglaises à raison de 3 élèves maximum par famille. Une répartition des élèves dans les familles devra être transmise au collège courant février 2019. Le collège s'engage à transmettre une liste des élèves au candidat retenu avec les contraintes médicales ou autres à respecter.

Le prestataire devra indiquer les critères retenus pour le choix des familles d'accueil.

**Un échange de famille devra être systématiquement proposé en cas de problème.**

**La présence d'une personne relais sur place est indispensable.** Elle devra pouvoir être jointe par téléphone durant toute la durée du séjour.

## **Article 2 : les documents constitutifs du marché sont :**

**2.1** - le présent règlement de la consultation,

**2.2** - un mémoire technique dans lequel le candidat apportera la preuve de son savoir-faire, de ses capacités et de ses compétences,

La rédaction de ce document est laissée à l'appréciation du candidat qui mentionnera des références de prestations attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate (liste d'établissements scolaires), **les sous-traitants habituels** avec lesquels il travaille, et éventuellement leurs qualifications respectives, les moyens de communication d'informations aux familles,

**2.3** – agréments du Ministère du tourisme et habilitations à vendre des voyages à un public scolaire (Ministère Jeunesse et sports, Education nationale),

## **Les pièces à fournir impérativement sont :**

- a. La licence de l'agent de voyage candidat (IATA),
- b. L'agrément de tourisme s'il s'agit d'une association (arrêté ou licence),
- c. L'habilitation ministérielle pour les transporteurs utilisés directement ou/et en sous-traitance.

Les candidats retenus s'engagent à communiquer au Pouvoir Adjudicateur toute modification intervenant sur ces habilitations en cours de contrat.

**2.4** – le numéro d'inscription au répertoire national des entreprises.

Tous les documents seront rédigés en français ; toutes les sommes seront exprimées en euros et TTC.

**2.5** – un devis spécifiant le prix global du voyage ainsi que le prix unitaire, comprenant au minimum les conditions de transport, l'hébergement et les repas selon le programme, les assurances demandées, et l'assurance responsabilité civile (RPC) de l'organisateur.

**LES PRIX sont fermes sous réserve de changements de dates et d'effectif.**

Dans le cadre d'un voyage « clefs en mains », ils sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations incluant tous les frais, charges et fournitures. Les prestations concernant les chauffeurs sont à la charge du prestataire.

**Aucune somme d'argent ne pourra être remise par l'organisme de voyage aux accompagnateurs.**

**Les participants :**

Deux types de bénéficiaires sont à considérer : les élèves et les accompagnateurs adultes.

1. Les élèves pour lesquels le voyage est construit se voient facturés par l'établissement un tarif incluant toutes les prestations.
2. Les accompagnateurs adultes œuvrent bénévolement. Leur participation financière sera prise en charge par l'établissement. Il y a lieu dès lors de reporter les éventuelles « gratuités » sur l'ensemble des participants (visites par exemple).

**LES ASSURANCES :**

**L'assurance assistance-rapatriement, l'assurance annulation individuelle et l'assurance annulation de groupe SERONT COMPRISES DANS LE PRIX.**

**LE TRANSPORT :**

Autocar :

- Caractéristiques jour/nuit :.....
- Nombre de chauffeurs (doublage/relais):  
.....
- Eléments de confort et de sécurité (ceintures de sécurité, micro) :  
.....
- Les schémas de conduite avec le temps de conduite et de repos des chauffeurs sont envoyés avec le dossier de départ.

Chaque offre est accompagnée d'un échéancier de paiement, en vue de la gestion des acomptes (cf article 3 paragraphe D) et pour servir de memento au Pouvoir adjudicateur pour la perception des participations des familles.

La durée de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **C - PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU MARCHE**

### **Article 1 : procédure de remise des devis**

Chaque entreprise dispose d'un délai de 5 semaines pour l'établissement du devis, soit jusqu'au 24 août 2018 inclus. Ce devis sera transmis par courrier ou acheminé par le moyen qui semble préférable à l'entreprise pour authentifier la date de réception par l'acheteur de façon certaine. Un envoi par mail à l'adresse suivante peut être effectué : [veronique.roux2@ac-grenoble.fr](mailto:veronique.roux2@ac-grenoble.fr)

Les offres seront à adresser au collège Jules Ferry, 2 rue Jules Ferry 73000 Chambéry au nom de Mme Véronique Roux.

### **Article 2 : analyse des offres**

Après la remise des offres, le Pouvoir adjudicateur étudie chacune d'elles. Il peut demander des précisions sur le chiffrage de la prestation si cela lui paraît être nécessaire. Le candidat dispose de 48 heures pour répondre à cette demande. Après l'échange d'informations autour de l'offre, il peut y avoir négociation. Afin de ne pas rompre l'égalité de traitement des candidats, celle-ci ne doit pas avoir pour but de s'écarter du cahier des charges défini préalablement par le Pouvoir adjudicateur. Dans le cas contraire, les autres candidats seront informés des précisions apportées et auront 48 heures pour rectifier leur offre.

### **Article 3 : critères de jugement des offres**

A l'issue de ce délai, l'acheteur établit un classement des offres. Celle qui répond le mieux au cahier des charges est placée en rang n°1. Le classement des offres s'effectue après attribution de points répondant aux critères suivants :

- **Prix 60%**
- **Valeur technique de l'offre et services associés 40% (capacité à répondre au plus près du projet pédagogique : lieu d'hébergement, mode de communication, visites, hébergements, horaires, etc.)**

L'offre retenue donnera lieu à signature d'un contrat avec le prestataire, contrat qui pourra être signé après l'accord du conseil d'administration et des autorités de contrôle de l'Education nationale sur le budget, le contrat et le projet pédagogique dudit voyage.

## **D - EXECUTION DU MARCHE**

Les conditions des marchés qui s'appliquent sont celles définies dans le présent cahier des charges.

**A aucun moment, les conditions propres du fournisseur ne peuvent s'y substituer, même si elles figurent au dos d'un devis soumis à signature du Pouvoir adjudicateur.**

### **Article 1 : effectif des participants**

Le voyageur accepte les changements nominatifs (et non d'effectif) de participants jusqu'à la veille du départ.

## **Article 2 : acomptes**

Des acomptes peuvent être versés sur les prestations ayant commencé à être exécutées. En cas d'annulation du voyage, pour une cause de force majeure, les acomptes versés donnent lieu à remboursement.

Un état de décompte distingue les prestations remboursées de celles qui ne peuvent pas l'être en motivant cette dernière catégorie.

## **Article 3 : paiement des factures**

Le paiement des factures est assuré à 30 jours. Le comptable assignataire des paiements est l'agent comptable du lycée Vaugelas à Chambéry. Toutes les sommes sont exprimées en euros ; tous les documents sont rédigés en français. Chaque offre a été accompagnée d'un échéancier de paiement.

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir.

## **Article 4 : litiges**

Le titulaire répond à l'égard du collège Jules Ferry de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application des règles du droit français. Il est garant de l'organisation du voyage et du séjour et responsable de sa bonne exécution.

Eviction du titulaire du présent marché : le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'évincer le titulaire retenu dans le marché au cas où ce dernier aurait manqué à ses engagements ou obligations dans une exécution défailante d'un marché à procédure adaptée.

Règlement des litiges : en cas de litige, la loi française est la seule applicable, et les tribunaux français sont les seuls compétents. Les litiges seront portés devant le tribunal administratif du secteur, seul compétent en cas de litige portant sur le marché. Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, les contestations qui pourraient survenir entre le collège Jules Ferry et le titulaire du marché ne pourront être invoquées par ce dernier comme cause de suspension, même momentanée, des prestations à effectuer.

La principale

Le candidat (visa et cachet)

Vu et pris connaissance le,

*MAPA Voyage Angleterre Londres 2019*

*Collège Jules Ferry*

*2 rue Jules Ferry*

*73000 Chambéry*

